



CENTRE SCOLAIRE KOETSCHETTE

ANNEE SCOLAIRE
2022-2023



ADMINISTRATION COMMUNALE DE RAMBROUCH

CIRCULAIRE AUX PARENTS D'ÉLÈVES

À l'occasion de la rentrée scolaire 2022/2023, le collège échevinal de la commune de Rambrouch voudrait rendre attentifs les parents des élèves aux points suivants :

1. Rentrée des classes

La rentrée des classes pour tous les élèves des classes de l'enseignement fondamental aura lieu le jeudi, 15/09/2022.

2. Horaire des classes

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
07:50 – 08:45	07:50 – 08:45	07:50 – 08:45	07:50 – 08:45	07:50 – 08:45
08:45 – 09:35	08:45 – 09:35	08:45 – 09:35	08:45 – 09:35	08:45 – 09:35
09:35 – 09:55	09:35 – 09:55	09:35 – 09:55	09:35 – 09:55	09:35 – 09:55
09:55 – 10:10 récréation	09:55 – 10:10 récréation	09:55 – 10:10 récréation	09:55 – 10:10 récréation	09:55 – 10:10 récréation
10:10 – 11:05	10:10 – 11:05	10:10 – 11:05	10:10 – 11:05	10:10 – 11:05
11:05 – 11:55	11:05 -12:00	11:05 – 11:55	11:05 – 12:00	11:05 – 11:55
14:00 – 14:55		14:00 – 14:55		14:00 – 14:55
14:55 – 15:00 récréation		14:55 – 15:00 récréation		14:55 – 15:00 récréation
15:00 – 15:55		15:00 – 15:55		15:00 – 15:55

Pendant l'année scolaire 2022/2023, il n'y aura pas de cours les samedis.

3. Obligation de la fréquentation scolaire

Aux termes de la loi du 6 février 2009 relative à l'obligation scolaire, la fréquentation scolaire est obligatoire pour tous les enfants âgés de 4 ans révolus avant le 1er septembre de l'année en cours et pour les 12 années consécutives.

4. Absences

Toute absence doit impérativement être notifiée par la personne responsable de l'enfant au titulaire de classe concerné dans les meilleurs délais et en tout cas avant le début des cours. À noter que les seuls motifs d'absence légitimes sont la maladie de l'enfant, le décès d'un proche et le cas de force majeure.

Voici le lien pour le modèle d'une excuse que vous pouvez également imprimer :

Modèle excuse

5. Dispense de fréquentation scolaire

Aux termes de l'article 17 de la loi du 6 février 2009 relative à l'obligation scolaire, les dispenses de fréquentation scolaire pourront être accordées à la demande motivée de la personne responsable, à savoir :

- par l'instituteur ou l'institutrice, pour une journée ou une partie d'une journée.
- par le président du comité d'école pour une durée dépassant une journée. Les demandes écrites sont à adresser à M. Paul HERMES, Président du comité d'école, 1, rue de la Paix, L-8821 KOETSCHETTE

Sauf autorisation du ministre, l'ensemble des dispenses accordées ne peut dépasser quinze jours dont cinq journées consécutives par année scolaire.

Cependant, comme les enfants sont obligés de fréquenter l'école, il faut remarquer que les dispenses ne seront pas accordées pour prolonger les vacances scolaires.

Voici le lien pour le modèle d'une demande de dispense de fréquentation scolaire que vous pouvez également imprimer :

Modèle dispense

6. Transport scolaire communal

Le transport scolaire sera exécuté par les entreprises de transport chargées à cet effet par le collège échevinal et suivant l'horaire établi par le collège échevinal. Seuls les élèves inscrits au centre scolaire de Koetschette et habitant dans la commune de Rambrouch, à l'exception des élèves du précoce, sont autorisés à emprunter le bus scolaire. Les autobus scolaires ne s'arrêteront qu'aux points d'arrêts fixés et publiés. Vu la législation actuellement en vigueur, les trajets ont été organisés de sorte que chaque élève dispose d'une place assise. Dans cet ordre d'idées, les enfants doivent prendre le bus desservant l'arrêt le plus proche de leur résidence.

Si vos enfants sont obligés de prendre un autre bus scolaire (enfants qui se rendent chez une gardienne), une autorisation est à demander par écrit auprès du collège échevinal. Les revendications individuelles sauront être prises en considération tant que l'autobus en question dispose d'assez de places assises.

Les horaires sont susceptibles de subir des modifications si les besoins l'exigent. Toute réclamation concernant le transport scolaire est à adresser par écrit au collège échevinal.

Afin d'améliorer la sécurité du transport scolaire, un règlement communal relatif au transport scolaire a été voté par le conseil communal et peut être consulté sur le site de la commune de Rambrouch. Voici le lien :

Règlement communal

7. Transport scolaire privé

Les parents qui amènent leurs enfants en voiture privée sont priés de stationner leur voiture sur le parking près du terrain de football synthétique au plus tard cinq minutes avant le début des cours. L'accès pour le parking se fait uniquement par le chemin débouchant sur la route d'Arnsdorf. Les parents qui amènent leurs enfants en voiture privée sont priés d'utiliser toujours l'accès du parking (Entrée « O ») près du terrain de football synthétique via la route d'Arnsdorf (entrée près du dépôt de l'Administration des Ponts et Chaussées) et de faire le tour pour sortir par la « **Route de Martelange** ».

La circulation dans la « Rue de la Paix » est strictement réservée au transport scolaire. La Police Grand - Ducale veillera au respect de cette disposition et ne tolérera aucune exception. Toute infraction sera punie par avertissement taxé.

Comme il est dangereux qu'un trop grand nombre d'enfants se promènent sur le quai avant et après les cours, les parents qui amènent ou viennent chercher leurs enfants en voiture ou à pied sont priés de les récupérer ou de les déposer dans la cour de l'école, à proximité du terrain de football. Il est donc demandé aux parents de ne plus accompagner leurs enfants jusqu'à l'entrée des salles de classe afin d'éviter des allers et retours inutiles dans les couloirs qui perturberaient les cours.

La surveillance dans la cour de l'école est assurée par le personnel enseignant.

8. Vacances et congés

Toussaint	du samedi 29 octobre 2022 au dimanche 6 novembre 2022
St. Nicolas	mardi, 6 décembre 2022
Noël	du samedi 24 décembre 2022 au dimanche 8 janvier 2023
Carnaval	du samedi 11 février 2023 au dimanche 19 février 2023
Pâques	du samedi 1 ^{er} avril 2023 au dimanche 16 avril 2023
Premier Mai	lundi, 1 ^{er} mai 2023
Journée de l'Europe	mardi, le 9 mai 2023
Ascension	jeudi, le 18 mai 2023
Pentecôte	du samedi 27 mai 2023 au dimanche 4 juin 2023
Fête nationale	vendredi, le 23 juin 2023
Vacances d'été	du samedi 15 juillet 2023 au jeudi 14 septembre 2023

Le lendemain de la 1^{ière} communion, les classes du 3^e cycle de l'enseignement fondamental fonctionnent normalement. Toutefois, les enseignants des classes voudront bien accepter d'éventuelles excuses écrites individuelles concernant les absences d'élèves au cours de la matinée.

9. Cours de natation

Le règlement interne concernant l'utilisation de la piscine scolaire est à observer scrupuleusement par tous les usagers de la piscine.

Les enfants doivent :

- a) se conformer aux instructions de l'instructeur de natation.
- b) porter un maillot de bain décent et convenable, les bikinis, les shorts ou bermudas n'étant pas autorisés.
- c) porter un bonnet de bain en silicone pour des raisons d'hygiène.

Les parents doivent veiller particulièrement à ce que :

- a) les enfants ne portent pas leur maillot de bain en dessous des vêtements pour se rendre à l'école mais le mettent seulement avant le début des cours de natation.

Chaque enfant qui, lors d'un contrôle, n'aura pas observé cette prescription sera exclu du cours de natation sans aucune exception.

- b) leurs enfants ramènent les maillots de bain et les draps mouillés à la maison après usage.
- c) **Les enfants qui ne participent pas aux cours de natation devront impérativement apporter des vêtements appropriés (short et t-shirt) pour le séjour pendant les cours à l'intérieur de la piscine.**

10. Education sportive

Pour des raisons d'hygiène et de santé, les parents d'élèves sont priés d'équiper leurs enfants de vêtements de sport pour les cours d'éducation sportive. Les enseignants sont en droit d'exclure de ces cours, en cas de récidive, les élèves qui ne portent pas de vêtements adéquats.

11. Livres scolaires

Etant donné que l'achat des livres scolaires se chiffre chaque année à environ 70.000 €, nous vous prions de veiller à ce que vos enfants prennent soin des livres scolaires mis gratuitement à leur disposition par les communes de Rambrouch et d'Esch-sur-Sûre.

12. Accidents scolaires

Si vous constatez que votre enfant a subi un accident, soit à l'enceinte de l'école, soit lors du trajet, vous devez vous mettre en rapport avec le titulaire de la classe afin que les informations y relatives soient transmises dans les plus brefs délais au secrétariat communal en vue de l'établissement de la déclaration d'accident.

13. Les représentants des parents d'élèves

Les représentants des parents d'élèves s'échangent avec le comité d'école et donnent leur avis sur le plan de développement de l'établissement scolaire (PDS), l'organisation scolaire et la vie à l'école.

Les mandats des représentants des parents d'élèves se renouvellent toutes les trois années. Pour plus d'informations sur les activités des représentants des parents d'élèves veuillez contacter le comité actuel par voie de courriel :

comitedesparents@schoul-kietscht.lu

Les élections auront lieu **cette année en octobre** à une date à fixer par le président du comité d'école.

14. Divers

Faisant suite à la demande du personnel enseignant et de différents membres de la commission scolaire de la commune de Rambrouch, nous vous prions de bien vouloir veiller à ce que les élèves n'amènent pas les objets suivants à l'école:

- a) couteaux
- b) téléphones mobiles et MP3
- c) balles en cuir
- d) consoles de jeux portables
- e) roller blades, inline skates, trottinettes, Heely's

Ceci reste à observer également en cas d'excursions et de visites pédagogiques – les appareils photos intégrés dans les téléphones mobiles ne sont pas autorisés non plus.

En cas d'urgence, lors d'une excursion, les enseignants sont équipés pour pouvoir joindre directement les parents pour pouvoir échanger les informations nécessaires. A cet égard, les parents sont priés d'informer les enseignants ainsi que la direction de la maison relais impérativement de tout changement de numéro de téléphone.

Les enfants qui sont équipés d'un cartable de type « trolley » sont priés, dans la mesure du possible de porter le cartable dans l'enceinte du bâtiment scolaire, ainsi que dans les cages d'escaliers, afin d'éviter tout bruit inutile. Ces dispositions ont été prises dans l'intérêt de la sécurité des enfants et pour éviter tous les problèmes qui se sont posés dans le passé.

Nous comptons pour l'année scolaire 2022/2023 sur une bonne collaboration avec les parents et nous souhaitons une année pleine de succès aux élèves.

Voici le lien pour aller sur le site avec tous les documents relatifs à l'éducation fondamentale, vous trouverez également des informations d'associations et de services qui agissent pour le bien de vos enfants telles que :



- **CDM – centre pour le développement moteur**
- **SKKD – Service « Krank Kanner Doheem »**
- **SNJ – Service nationale de la jeunesse**
- **BEESECURE**



Une offre du



15. Adresses utiles

Liste des numéros de téléphone du centre scolaire et sportif de Koetschette :

- a) Concierge 23 64 19 28
- b) Salle de conférences 23 64 19 53
- c) Salle de conférences (fax) 23 64 94 39
- d) Piscine 23 64 19 71

Site internet de l'école fondamentale de Koetschette : www.schoul-kietscht.lu

<p>Président de la commission scolaire : Monsieur Antoine RODESCH</p> <p>Adresse postale : Administration Communale de Rambrouch 19, rue Principale L-8805 Rambrouch</p>	<p>Président du comité d'école Monsieur Paul HERMES</p> <p>Adresse postale : Centre scolaire et sportif de Koetschette 1, rue de la Paix L-8821 Koetschette</p> <p>Mail : paul.hermes@education.lu comite@schoul-kietscht.lu</p>
<p>Directeur de l'Enseignement fondamental Monsieur Patrick MERGEN</p> <p>Adresse postale : Direction de région REDANGE (Région 13) 74, Grand Rue L-8510 Redange</p> <p>Mail : secretariat.redange@men.lu</p> <p>Tél : 24 75 58 40</p>	<p>Chargée de direction des structures d'accueil : Madame Ramona FERREIRA-BAUM</p> <p>Adresse postale : Centre scolaire et sportif de Koetschette 1, rue de la Paix L-8821 Koetschette</p> <p>Mail : mr.rambrouch@arcus.lu</p> <p>Tél : 23 64 19-80 (direction) 23 64 19-81 (accueil matinal)</p>
<p>Secrétariat communal / Service enseignement Monsieur Conny Wantz</p> <p>Adresse postale : Administration Communale de Rambrouch 19, rue Principale L-8805 Rambrouch</p> <p>Mail : conny.wantz@rambrouch.lu</p> <p>Tél : 23 64 09 24</p>	<p>Secrétariat communal / Service enseignement Monsieur Georges Weissgerber</p> <p>Adresse postale : Administration Communale de Rambrouch 19, rue Principale L-8805 Rambrouch</p> <p>Mail : georges.weissgerber@rambrouch.lu</p> <p>Tél : 23 64 09 27</p>
<p>Secrétariat communal / Service enseignement Madame Monique Berg</p> <p>Adresse postale : Administration Communale de Rambrouch 19, rue Principale L-8805 Rambrouch</p> <p>Mail : monique.berg@rambrouch.lu</p> <p>Tél : 23 64 09 25</p>	<p>Représentants actuels des parents d'élèves : Monsieur Benoît Damy Madame Sandy Freudenberg, épouse RODESCH Monsieur Ricardo Teixeira Moreira Da Fonseca Madme Nathalie Weis, épouse Kremer</p> <p>Mail: comitedesparents@schoul-kietscht.lu</p>

Transport scolaire 2022-2023

En raison de l'avancement des travaux de canalisation à Holtz, le transport scolaire des lignes 1 Perlé et 3 Perlé/Holtz doit être réorganisé, car le bus 3 ne peut pas aller de Perlé à Holtz et l'accès à la « Rue Principale » à Holtz est limité.

Pour la localité de Perlé :

La ligne 3 ne desservira plus d'arrêts à Perlé. Afin de pouvoir amener tous les enfants à l'école, un bus pouvant accueillir 20 enfants (grande navette) desservira les arrêts habituels de la ligne 3 à Perlé, sauf celui de la "Rue de Holtz" qui ne sera plus desservi. Le bus normal de la ligne 1 (12 mètres) effectue ses trajets et arrêts habituels.

Pour garantir le bon fonctionnement, il est important que vos enfants prennent l'arrêt le plus proche de leur domicile. Si le bus régulier ou la navette sont surchargés, des changements d'arrêts seront effectués entre les deux bus.

Pour la localité de Holtz :

Le bus régulier ne desservira que l'arrêt "Rue du Village (ancienne école)". Comme une partie de la "Rue Principale" à Holtz est fermée, le bus sera obligé d'emprunter la "Réimerwee" en venant de Flatzbour et de revenir par le même chemin.

Nous vous prions de comprendre que ces changements nécessitent un certain temps d'adaptation et qu'ils peuvent entraîner de légères perturbations dans les horaires.

Ligne / Linie 1 Perlé – Koetschette Bus 12 mètres / 12 Meter bus		Aller	Retour Lu/Mer/Ve	Retour Mar/Je	Aller	Retour
Perlé	16, rue du Faubourg	7.26	12.15	12.20	13.36	16.15
	48, route d'Arlon	7.28	12.17	12.22	13.38	16.17
	rue de l'Eglise (ancienne école)	7.30	12.19	12.24	13.40	16.19
Z.I. Riesenhof	route de Martelange	7.42	12.04	12.09	13.52	16.04
Koetschette	Ecole	7.46	12.00	12.05	13.56	16.00

Ligne / Linie 1 Perlé – Koetschette Navette / Shuttle		Aller	Retour Lu/Mer/Ve	Retour Mar/Je	Aller	Retour
Perlé	rue de la Poste (Gare)	7.25	12.15	12.20	13.35	16.15
	rue des Champs (Centre Culturel)	7.30	12.20	12.25	13.40	16.20
	20, rue de Holtz					
Koetschette	Ecole	7.45	12.00	12.05	13.55	16.00

Trajet 2 : Wolwelange-Rombach-Koetschette		Aller	Retour Lu/Mer/Ve	Retour Mar/Je	Aller	Retour
Wolwelange	29, rue Principale	7.22	12.23	12.27	13.32	16.22
Haut-Martelange	arrêt «Leekoll»	7.23	12.22	12.26	13.33	16.21
Rombach	rue des Tilleuls (Gare)	7.24	12.21	12.25	13.34	16.20
	23A, rue Belle-Vue	7.25	12.20	12.24	13.35	16.19
	40-42 / 29, rue Belle-Vue	7.26	12.19	12.23	13.36	16.18
Wolwelange	bifurcation rue des Romains/ rue de Martelange	7.28	12.18	12.22	13.38	16.17
	41, rue Principale (kiosque)	7.30	12.15	12.20	13.40	16.15
	70, rue Principale (Spetzt)	7.32	12.13	12.18	13.42	16.13
	44, rue de l'Ermitage	7.34	12.11	12.16	13.44	16.11
Flatzbour	10, route de Perlé	7.35	12.10	12.15	13.45	16.10
Koetschette	Ecole	7.45	12.00	12.05	13.55	16.00

Ligne / Linie 3 Holtz – Koetschette		Aller	Retour Lu/Mer/Ve	Retour Mar/Je	Aller	Retour
Perlé	rue de la Poste (Gare)					
	rue des Champs (Centre Culturel)					
	20, rue de Holtz					
Holtz	rue du Village (ancienne école)	7.34	12.09	12.14	13.44	16.09
	Arrêt «Morewee» (après intersection Rue Principale / Rue des Champs)					
	7, rue Principale					
Koetschette	Ecole	7.45	12.00	12.05	13.55	16.00

Trajet 4 : Bigonville – Koetschette		Aller	Retour Lu/Mer/Ve	Retour Mar/Je	Aller	Retour
Bigonville	32, rue du Village	7.32	12.10	12.15	13.42	16.10
	51, rue Principale	7.34	12.12	12.17	13.44	16.12
	2, rue Principale (Kéismart)	7.35	12.13	12.18	13.45	16.13
	36, rue des Romains	7.37	12.08	12.13	13.47	16.08
	Bigonville-Poteau	7.40	12.05	12.10	13.50	16.05
Koetschette	Ecole	7.45	12.00	12.05	13.55	16.00

Trajet 5 : Bilsdorf – Arsdorf – Koetschette		Aller	Retour Lu/Mer/Ve	Retour Mar/Je	Aller	Retour
Arsdorf	Rue du Cimetière	7.24	12.22	12.27	13.34	16.22
Bilsdorf*	Riesenhafferwee (maison 2)	7.28	12.15	12.20	13.38	16.15
	rue Abbé Neuens (Eglise)	7.30	12.17	12.22	13.40	16.17
Arsdorf	31, rue du Lac	7.35	12.10	12.15	13.45	16.10
	rue du Lac (ancienne école)	7.37	12.08	12.13	13.47	16.08
	2, op der Lee	7.38	12.05	12.10	13.48	16.05
	16, rue JJ Klein (am Gronn)	7.39	12.06	12.11	13.49	16.06
	6, rue du Lac	7.42	12.03	12.08	13.52	16.03
Koetschette	Ecole	7.45	12.00	12.05	13.55	16.00

Trajet 6 : Koetschette – Eschette – Folschette – Koetschette		Aller	Retour Lu/Mer/Ve	Retour Mar/Je	Aller	Retour
Koetschette	6, route d'Ettelbruck	7.22	12.03	12.08	13.32	16.03
Eschette	6, rue Principale	7.26	12.07	12.12	13.36	16.07
Folschette	rue d'Eschette	7.30	12.11	12.16	13.40	16.11
	16, rue Principale	7.31	12.12	12.17	13.41	16.12
	40, rue Principale (Centre Culturel)	7.33	12.14	12.19	13.43	16.14
	64, rue Princpale	7.36	12.17	12.22	13.46	16.17
	108, rue Principale	7.39	12.20	12.25	13.49	16.20
Koetschette	Ecole	7.45	12.00	12.05	13.55	16.00

Trajet 7 : Hostert - Koetschette		Aller	Retour Lu/Mer/Ve	Retour Mar/Je	Aller	Retour
Hostert	Cité	7.19	12.12	12.17	13.29	16.12
	10, rue de Folschette	7.21	12.14	12.19	13.31	16.14
	10, rue de Lannen	7.24	12.16	12.21	13.34	16.16
	Hueschergare	7.26	12.18	12.23	13.36	16.18
	rue Principale (ancien lavoir)	7.31	12.22	12.27	13.41	16.22
	Brisenhaff	7.33	12.24	12.29	13.43	16.24
	intersection rue Principale – rue des Romains	7.36	12.26	12.31	13.46	16.26
	rue Principale (ancienne école) (via Goelt – Rambrouch)	7.38	12.28	12.33	13.48	16.28
Koetschette	Ecole	7.47	12.00	12.05	13.57	16.00

Trajet 8 : Rambrouch – Koetschette		Aller	Retour Lu/Mer/Ve	Retour Mar/Je	Aller	Retour
Rambrouch	2, rue Principale	7.33	12.11	12.16	13.43	16.11
	Rue du Brill	7.35	12.07	12.12	13.45	16.07
	Rue Schwiedelbrouch	7.37	12.09	12.14	13.47	16.09
	Gare routière	7.39	12.05	12.10	13.49	16.05
	38, rue Principale	7.41	12.03	12.08	13.51	16.03
Koetschette	Ecole	7.44	12.00	12.05	13.54	16.00

Pour les enfants de la commune d'Esch-sur-Sûre (partie ancienne commune de Neunhausen) :

Ligne publique RGTR 619/1		Aller	Retour Lu/Mer/Ve	Retour Mar/Je	Aller	Retour
Lultzhausen	Driicht	7.22	12.23	12.28	13.32	16.19
	Bifurcation Lultzhausen	7.22	12.21	12.26	13.32	16.17
Bonnal	Um Bommel	7.24	12.18	12.23	13.34	16.14
Insenborn	Duerf	7.25	12.19	12.24	13.35	16.15
Koetschette	Ecole	7.35	12.02	12.07	13.45	15.58

Ligne publique RGTR 619/2		Aller	Retour Lu/Mer/Ve	Retour Mar/Je	Aller	Retour
Neunhausen	An der Urt	7.33	12.15	12.20	13.43	16.11
Koetschette	Ecole	7.42	12.02	12.07	13.52	15.58

Plan du site Centre Scolaire "Raoul FOLLEREAU"
KOETSCHETTE



- P 1** Parking parents
- P 2** Parking personnel de l'école
- P 3** Parking
- Entrée

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> A₁ (sous-sol) Cantine A₂ (rez-de-chaussée) Cycle 4 A₃ (étage 1) 2 salles de classe B₁ (sous-sol) bibliothèque, salle de musique, salle de bricolage B₂ (rez-de-chaussée) Cycle 3 B₃ (étage 1) Cycle 2 C Cycle 1 (Classe Cycle 1 D + E) D Cycle 2 E₁+F₁ (rez-de-chaussée) Maison Relais E₂+F₂ (étage 1) Cycle 1 | <ul style="list-style-type: none"> G Crèche H Piscine I Hall des sports J Quai des bus scolaires K Aire de jeux crèche L Bureau concierge M Bureau direction Maison Relais O Entrée principale centre scolaire, Maison Relais et Crèche P Espace d'attente parents |
|---|--|

